



L'AFIC se réjouit de l'annonce du Président de la République de la levée de 2 milliards d'euros pour le financement des PME les plus dynamiques

Dans la lignée des SBIC à la française, initiées par le Gouvernement en 2004, le Président de la République annonce la création d'un Fonds d'Investissement pour la Croissance des PME doté de 2 milliards d'euros. Cette initiative sera financée par une levée de fonds sur les marchés financiers avec une garantie de l'Etat. Le Fonds aura pour mission d'investir dans « les PME les plus dynamiques ». Ce projet a été fortement soutenu et promu par l'AFIC, notamment depuis deux ans, au sein d'un groupe de travail réunissant la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, OSEO, la Caisse des Dépôts et l'AFIC.

L'AFIC se félicite de l'annonce faite par l'Elysée de la création du Fonds d'Investissement pour la Croissance des PME, qui s'inscrit dans le prolongement de l'engagement du Gouvernement dès novembre 2004 en faveur des « SBIC à la française » (*Small Business Investment Companies*). Il sera lancé dans le courant de l'année 2006.

Organisme de statut privé, ce fonds sera mis en place avec le concours de la garantie de l'Etat. Il aura pour objectif de lever 2 milliards d'Euros sur les marchés financiers et de les investir dans les PME les plus dynamiques, grâce notamment aux acteurs du Capital Investissement.

Selon l'AFIC, cette initiative contribuera à renforcer le tissu économique et la création d'emplois, favorisant ainsi l'émergence de nouveaux champions de la croissance.

Ce projet est porté activement par l'AFIC qui participe, depuis deux ans à cette réflexion au sein d'un groupe de travail réunissant la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique, OSEO, la Caisse des Dépôts et l'AFIC. Forte de cette déclaration, l'AFIC continuera à apporter sa contribution active en vue de l'aboutissement de ce nouveau dispositif attendu par ses adhérents.

A propos de l'AFIC :

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 218 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Société de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds,... En outre, l'AFIC compte 135 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents, la vocation de l'AFIC est de représenter la profession du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics et, dans le cadre d'un dialogue permanent, de fluidifier le financement de l'économie, en particulier le tissu des PME-PMI, stimuler la croissance et promouvoir l'esprit d'entreprise.

Au travers de ses participations dans plus de 3.600 entreprises non cotées, essentiellement des PME-PMI, le Capital Investissement soutient une part significative de l'emploi en France avec près d'un million de salariés, soit 6 % de l'ensemble des effectifs salariés du secteur privé. Le Capital Investissement représente un ensemble d'entreprises dont le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à plus de 130 Milliards €, soit l'équivalent de plus de 8 % du PIB, et à 60 Milliards € à l'international, soit un chiffre d'affaires global dépassant les 190 Milliards €.

En 2004, les membres de l'AFIC ont investi 5,2 Milliards € dans près de 1.300 entreprises. L'industrie du Capital Investissement français se classe ainsi au 2^{ème} rang européen et au 3^{ème} rang mondial.

Contact presse :

SHAN

Mélina Etorre – 01 44 50 58 77

melina.ettorre@shan.fr